



PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Nous comptons sur l'implication de tous pour que l'école soit un milieu d'apprentissage
sain, sécuritaire, positif et bienveillant.

Centre de services scolaire Kamouraska—Rivière-du-Loup

Noms des écoles : Moisson d'Arts, La Chanterelle, Riou et Notre-Dame-du-Sourire

Année scolaire : 2022— 2023

Mise en contexte

La Loi sur l’instruction publique (LIP) prévoit que chacun des établissements d’enseignement publics ou privés adopte et mette en œuvre un plan d’action qui a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d’intimidation et de violence à l’endroit d’un élève, d’un enseignant et de tout autre membre du personnel de l’école.

Le plan d’action doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d’intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à l’établissement d’un milieu d’apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu’un acte d’intimidation et de violence est constaté, les **mesures de soutien et d’encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte en ce sens (LIP, 2012).

Intimidation ou violence? ¹

Intimidation : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, opprimer ou ostraciser. »

Violence : « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

¹ Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l’instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Les 9 composantes du plan d'action

1. Portrait de l'école et analyse de la situation (LIP art. 75.1.1)

Climat scolaire, lieux à risque, manifestation de violence (nature et fréquence), méthodes ou outils pour réaliser le portrait :

Au printemps 2022, un questionnaire maison sur le climat scolaire, la violence et l'intimidation a été administré aux élèves de 4e, 5e et 6e année des écoles Moisson d'Arts, Riou ainsi que La Chanterelle. De façon générale, les résultats du sondage sont positifs. En effet, 95,5% des élèves disent avoir le goût de venir dans leur école respective et d'y apprendre. Cependant, la cour de récréation ainsi que les corridors constituent les lieux jugés comme étant les plus à risque de vivre de la violence par les élèves. Depuis les derniers chiffres (compilés en 2019), une augmentation des formes de violences physique, verbale et sociale est présente. Toutefois, les données recueillies permettent de souligner que les adultes de l'école interviennent dans 97% des cas lorsqu'ils voient un acte de violence ou en sont informés. Les élèves perçoivent donc une bonne efficacité des interventions de la part des adultes de l'école.

Forces et défis :

Forces :

- Interventions rapides de l'équipe-école suite aux situations conflictuelles ;
- Désir des élèves à venir apprendre à leur école.

Défis :

- Améliorer le climat positif dans la cour de récréation et les corridors.

Priorité d'action 1	Priorité d'action 2	Priorité d'action 3
Améliorer le climat positif dans la cour de récréation.	Améliorer le climat positif dans les corridors.	

2. Mesures de prévention (LIP art. 75.1.2)²

Prévention universelle (actions qui contribuent au bien-être de tous)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Distribution de billets de comportements positifs (les billets mènent à des tirages.)	Écoles Moisson-d'Arts et Notre-Dame-du-Sourire La Chanterelle	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Projet Voie-Sportive (ajout d'heures d'activités physiques aux élèves méritants)	Élèves de l'école Riou	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
		Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Surveillance stratégique dans la cour de récréation	Les élèves	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Envoi de la démarche d'intervention en cas d'intimidation ou de violence dans l'infoparent	Les parents	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Activité préventive lors de la semaine de sensibilisation contre l'intimidation	Les élèves	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>

Prévention spécifique (actions pour des élèves ciblés)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Activités en classe ou en sous-groupe sur différents sujets en lien avec le développement des habiletés sociales et la prévention de la violence	Les élèves ciblés	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Animation d'activités sur les différentes formes d'intimidation, dont la cyberintimidation (si possible)	Les élèves des classes ciblées	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
Rencontres individuelles ou en sous-groupe par les professionnel(le)s des écoles	Les élèves ciblés	Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
		Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
		Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>
		Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/>

Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. (LIP art. 76)

sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (LIP art. 75.1.2)

3. Collaboration des parents (LIP art. 75.1.3)

- L'école s'engage à informer les parents des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles leur enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, d'auteurs ou de témoins (au besoin)
- Diffusion du plan d'action aux parents (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)
- Diffusion du code de vie (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)

4. Modalités pour effectuer un signalement (LIP art. 75.1.4)

- Une personne (élève, parent ou membre de l'équipe-école) peut en tout temps s'adresser à la direction de son école pour signaler un geste de violence ou d'intimidation soit par téléphone, par courriel ou directement.

5. Actions à prendre à la suite d'un geste d'intimidation et de violence (LIP art. 75.1.5)

- Évaluer rapidement la situation (nature, personnes impliquées, gravité, durée, niveau de détresse des personnes concernées...).
- Assurer la sécurité immédiate des élèves.
- Recueillir des renseignements complémentaires s'il y a lieu.
- Informer les parents de la situation et offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des mesures de soutien et d'encadrement pour la victime, le témoin et l'auteur (voir section 7)
- Appliquer au besoin des sanctions disciplinaires pour l'auteur (voir section 8)
- Consigner l'information dans le module Intimidation sur la plateforme Mozaïk. (En respect de la politique sur la confidentialité)
- Faire l'envoi du rapport sommaire au directeur général.

6. Mesures pour assurer la confidentialité (LIP art. 75.1.6)

- Les membres du personnel ayant contribué à la cueillette de l'information ou à l'application des interventions sont tenu à la confidentialité
- Éviter la stigmatisation

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves impliqués (LIP art. 75.1.7)

L'élève qui est victime :

- Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte. Selon la situation et les besoins de la victime, mettre en place des mesures de protection.
- Suggérer des stratégies pour faire face aux situations d'intimidation.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Collaborer avec les parents et les partenaires externes au besoin.

L'élève qui est témoin :

- Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement selon la situation.

L'élève qui est auteur :

- Définir des stratégies pour mettre fin à la situation et déterminer avec l'élève et ses parents des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Rédiger un plan d'intervention au besoin.
- Référer à une ressource externe ou collaborer avec des partenaires (CISSS, policier scolaire, ...).
- Appliquer les interventions prévues au code de vie de l'école.

8. Sanctions disciplinaires ou mesures correctives (LIP art. 75.1.8)

Le plan d'action doit inclure les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence qui seront déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, caractère répétitif);

- Arrêt d'agir;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents;
- Geste de réparation;
- Processus de réflexion;
- Rencontre de médiation;
- Références à des services internes ou externes;
- Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;

9. Mesures pour le suivi des signalements (LIP art. 75.1.9)

- Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin;
- Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité;
- Maintien de la collaboration des parents;
- Consignation des événements et des interventions;

Informations générales ⁱ

Membre.s de la direction : Étienne Michaud

Membres du comité : Audrey Cummings
Équipe-école Moisson d'Arts
Équipe-école La Chanterelle
Équipe-école Notre-Dame-du-Sourire et Riou

Coordonnateur du plan d'action : Audrey Cummings et Rudy Martin (professionnels des écoles)

Mandat.s du comité :

Adopté par les membres du Conseil d'établissement en date du 12 décembre 2023 de l'année 2022

ⁱ Canevas élaboré par Sylvie Lavertu, psychoéducatrice SEJ et agente pivot du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup, Avril 2022

Document transformé en formulaire par Claudine Langevin, secrétaire du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup

https://cscamloup365-my.sharepoint.com/personal/langevinc_csskamloup_gouv_qc_ca/Documents/Documents/Travaux 2021-2022/Sylvie Lavertu/Formulaires/Formulaire-6. Canevas plan d'action -NOUVELLE MISE EN PAGE.docx